

VILLE DE ROYAN

MISE EN LIGNE LE 09-02-2023



SERVICES TECHNIQUES

DECISION

**Concernant la Convention de Partenariat
entre le Lycée de l'Atlantique
et la Commune de ROYAN**

FL/PJ
DST N° 23/102

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG N°20/1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Le Lycée de l'Atlantique, représenté par Madame MIARA Yamina, Proviseur de l'établissement a contacté la commune de ROYAN pour une convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'une analyse diagnostique du bâtiment « des abattoirs » situé près du CAREL.

DÉCIDE

- de conclure une convention de partenariat entre le Lycée de l'Atlantique et la Commune de ROYAN dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du bâtiment « des abattoirs » situé près du CAREL.



Fait à Royan, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Patrick MARENGO